

« POUR LES AVEUGLES  
PAR LES AVEUGLES »

**BULLETIN MENSUEL**  
de  
**L'UNION DES AVEUGLES  
DE GUERRE**

*Reconnue d'utilité publique par décret du 9 avril 1921*

et

**Journal des Soldats Blessés  
aux Yeux**

SOMMAIRE

Rapport Moral. — Rapport Financier. — Bilan au 31 décembre 1934. — L'Assemblée Générale de 1935. — Notre Maison. — Nos Maisons de Repos. — A propos de la prorogation des délais. — Mutuelle-Retraite. — Légion d'Honneur. — La Flamme. — Souscription pour le buste de Brioux. — Le Livre de l'Aveugle. — Le Sweepstake.

Chronique de l'U. A. G.

Caisse Fraternelle. — Entre Nous. — Cotisations pour l'année 1935. — Procès-verbal de la Réunion du Conseil d'Administration du 15 Décembre 1934. — Avis aux Camarades de la Région du Nord. — Groupe de Limoges. — Aux Camarades de la Départementale du Rhône. — Avis divers. — Liste de Donateurs.

*Administration :*

Siège de l'U. A. G., 25 rue Ballu, PARIS (9<sup>e</sup>)

Téléph. : TRINITÉ 85-83 — Chèque Postal 160-31

S.P.  
606

PRESIDENT D'HONNEUR  
de l'Union des Aveugles de Guerre

M. Albert LEBRUN, PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

COMITÉ DE PATRONAGE

- † M. BRIEUX, de l'Académie Française, Président honoraire.  
† M. BARTHO, de l'Académie Française, ancien Président du Conseil.  
M. le colonel FABRY, député, ancien ministre;  
† M. le général BALFOURIER;  
M. BRISAC, préfet;  
M. J. RIDGELY CARTER;  
M. Paul DE CASSAGNAC, ancien député;  
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française;  
M. DUCO, médecin-inspecteur;  
M. FRIBOURG, député;  
Miss Alice GETTY;  
M. Justin GODART, ancien ministre;  
Miss Grace HARPER;  
Miss Winifred HOLT;  
Mme Léopold KAHN;  
M. KRUG;  
M. LUGOL, sénateur;  
Mme la maréchale MAUNOURY;  
M. Samuel MILBANK;  
M. le docteur MORAX;  
M. MEYER, conseiller d'Etat;  
M. Henry PATÉ, député;  
M. Pierre RAMEIL, député;  
M<sup>o</sup> HENRI-ROBERT, de l'Académie française, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats;  
M. le général SAINTE-CLAIRE-DEVILLE;  
† M. VALLERY-RADOT;  
M. le professeur WALTHER, membre de l'Académie de Médecine.

RAPPORT MORAL

présenté par le Conseil d'Administration  
de l'« Union des Aveugles de Guerre »  
sur l'exercice 1934

Chers Camarades,

Le présent rapport moral, que nous avons l'honneur de vous soumettre, aura surtout pour but de fixer quels furent les principaux points de notre action en 1934, spécialement au regard des lois qui doivent régler le sort des Aveugles de Guerre.

L'année qui vient de s'écouler n'a pas vu une activité moins grande se développer au sein de notre Association, mais le grand intérêt qui a marqué la majeure partie de cet exercice fut le travail entrepris pour la réalisation du Statut des Grands Mutilés.

Nous aurions voulu, comme nous en avions l'espérance, examiner avec vous les avantages qui en découleront pour nous, mais la tâche n'est pas terminée, aussi nous bornerons-nous à être très objectifs avant d'en apprécier le résultat définitif. Il nous paraît d'abord nécessaire de nous rappeler dans quelle atmosphère nous avons vécu l'année passée et sans nous engager, bien entendu, dans un examen de la situation de notre pays, qui nous conduirait forcément à des considérations politiques, ce qui n'est aucunement notre désir, nous pouvons dire qu'une bonne partie de cette année fut trouble, incertaine et que, à plusieurs reprises, nous pouvions avoir quelques doutes sur l'efficacité de notre action. C'est dans ces conditions bien peu favorables que nous eûmes à poursuivre la tâche qui nous est confiée, dont nous sentons aujourd'hui plus que jamais toute la responsabilité, une partie du bonheur de nos camarades et de leurs familles étant en jeu.

L'année commençait assez mal, la crise économique, qui s'était abattue sur notre pays depuis déjà deux ans, nous avait contraints à une attente forcée dans l'espérance de jours meilleurs qui ne s'annon-

çaient guère en ce début de 1934. Au contraire, le budget qui présentait un fort déficit, fut à nouveau le prétexte pour demander aux mutilés de la guerre et anciens combattants un sacrifice à titre de part contributive au redressement financier du pays. Nous avons résisté longtemps à ces demandes, considérant d'abord que nos pensions étaient déjà bien maigres comparativement au coût de la vie en France, et de plus, il nous apparaissait vraiment peu élégant de les voir amputer d'autant plus fortement qu'elles correspondaient à un degré total d'incapacité.

Cependant, le Gouvernement soumit aux représentants des anciens combattants une proposition de prélèvement de 3 % sur les pensions, qui fut examinée par le Conseil National de la Confédération du 12 avril 1934. A la majorité qui se prononça pour l'acceptation de ce prélèvement, le délégué de l'U.A.G. se joignit en posant toutefois certaines conditions, notamment l'appui de la Confédération pour la réalisation du Statut des Grands Invalides. Le prélèvement était donc accepté et il fallait maintenant conquérir dans l'échelle des pensions la place attendue.

Depuis longtemps, nos Assemblées générales demandaient que soit établie la catégorie des Aveugles de Guerre qui existait, en quelque sorte, dans l'échelle de gravité de 1886, où la première classe, 100 %, était réservée aux Aveugles, mais la complexité des textes régissant nos pensions rendait assez délicat le rétablissement de cette catégorie des Aveugles qui existe cependant dans tous les pays.

Pendant ce temps, la Confédération mettait sur pied le Statut des Grands Invalides qui, élaboré par quelques camarades, comportait une réforme profonde du mode de décompte et une amélioration nécessaire des pensions des grands invalides. Plusieurs réformes prévues dans ce Statut ne nous satisfaisaient pas entièrement, mais nous nous mîmes rapidement d'accord avec nos camarades plus particulièrement intéressés comme nous par ces divers points et, le 7 avril 1934, les représentants des Associations de grands mutilés étaient reçus par M. le Ministre des Pensions auquel ils faisaient connaître leur complet accord sur le projet qu'ils lui présentaient.

Nous ne reviendrons pas sur les caractéristiques de ce travail, qui ont déjà été exposées à nos camarades lors de notre dernière Assemblée générale, ainsi que dans nos réunions qui suivirent. Nous ne nous

étendrons pas davantage sur les rencontres, souvent quotidiennes, que nous avions avec les autres grands mutilés, qui aboutirent à l'audience que nous donna M. Doumergue, le 29 juin dernier, au cours de laquelle il nous fit des promesses très fermes qu'il sanctionna par une déclaration à la tribune de la Chambre, le 5 juillet, par laquelle il annonçait son intention d'apporter une aide supplémentaire aux grands mutilés à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1934. Nos camarades ont été également mis au courant des réunions de la Commission interministérielle où l'U.A.G. était représentée. Cette Commission eut de nombreuses séances pour mettre enfin sur pied un projet qui ressemblait fort peu au document confédéral, en négligeait bien des points, mais était plus simple cependant et observait, entre les différentes catégories, une certaine proportion qui nous paraissait équitable. Il apportait aux Aveugles de Guerre, en sus de la pension, car c'était là son principe, une « dotation » qui portait notre indemnisation à un taux très raisonnable, les sommités médicales, les parlementaires et les membres de l'administration qui composaient la Commission trouvant très juste de donner 42.000 francs par an à un Aveugle. On verra donc que, dans un but d'entente et dans un désir d'aboutissement, nous avons consenti une très forte diminution de ce taux.

Malheureusement, le projet comportait une grosse lacune : il écartait du bénéfice de ces dispositions tous les grands mutilés qui n'étaient pas blessés de guerre au sens strict du mot ; nous savions ce que cela voulait dire et, malgré notre acharnement, nous ne réussissions pas, pour le moment, à en faire changer les termes. Ce fut ainsi que, après la chute du Cabinet Doumergue, M. Flandin, à la suite de nos démarches, accepta de reprendre le projet et, aidé de son ministre des Pensions, nous fit une proposition qui prévoyait pour notre catégorie une dotation de 9.800 francs, ce qui fait une pension totale de 33.000 fr., au lieu des 23.200 que touche actuellement un Aveugle de Guerre. Ce chiffre fut publié par la presse, la T.S.F. ; beaucoup de nos amis se réjouirent de voir notre pension médiocre être enfin relevée d'une façon intéressante ; d'autres peut-être ne dirent rien, mais pensèrent que nous étions favorisés. Or, pour nous qui savons ce qu'est l'existence d'un Aveugle de Guerre et sommes pénétrés de la nécessité absolue d'avoir, non seulement constamment une personne avec soi, mais encore des besoins de distraction, de relatif confort, qui font que nous pouvons trouver un peu de goût à la vie, et qui ne

s'acquièrent qu'avec de l'argent; nous estimons que le pays accomplirait là un geste de justice, de compréhension, et si les clairvoyants veulent bien réfléchir un instant, ils sentiront tout le bien-fondé de cette réforme.

Nous pouvons signaler, en passant, que même portées à leur nouveau taux, nos pensions pourront supporter aisément la comparaison avec celles de bien des Aveugles de Guerre étrangers; elles resteront encore inférieures aux leurs, sans tenir compte du pouvoir d'achat diminué dans notre pays de vie chère. Dans une atmosphère d'entente avec tous les citoyens de ce pays, nous pourrions dire alors que la France a fait, en cette période difficile, son possible pour réparer, dans une certaine mesure, un dommage qui ne se répare pas.

Nous croyons pouvoir reproduire ainsi notre état d'esprit au moment où la Chambre, après examen des Commissions des Pensions et des Finances, eût à se prononcer sur le Statut des Grands Mutilés. Rien ne fut changé pour les Aveugles, mais sauf l'admission du petit nombre des victimes civiles de la guerre, aucune modification ne fut apportée pour nos camarades exclus du bénéfice de cette loi et, malgré nos espoirs, un amendement Thébault-Scapini en faveur de nos camarades blessés en service commandé ne put même pas être présenté, le ministre des Pensions y ayant opposé l'article 86 du règlement qui exige qu'en contre-partie d'une dépense nouvelle soit apportée une recette correspondante.

Nous étions alors le 21 décembre et le Sénat se séparait deux jours plus tard sans avoir examiné notre projet. Nous pourrions donc arrêter ici le compte rendu de cette question, l'année étant écoulée; nous remarquerions que nous sommes arrivés à la fin de 1934, ayant obtenu un vote de la Chambre qui doit améliorer le sort de la majorité d'entre nous, mais qui apporte aux autres une déception d'ordre matériel et aussi d'ordre moral. Nous comprenons la désillusion de ces derniers, qui étaient en droit d'espérer un relèvement justifié de leurs moyens d'existence, eux qui, anciens combattants, ayant généralement été blessés en accomplissant un ordre, se voient séparés de l'ensemble des camarades blessés de guerre. Ceci est d'autant plus pénible que la plupart de ces camarades, dans la zone des armées, touchaient ou étaient en situation de toucher l'indemnité de combat.

Allons-nous commencer l'année 1935 sans espérer voir s'amélio-

rer les résultats déjà acquis? Il ne le faudrait pas. Le Sénat va, dans un temps que nous souhaitons le plus court possible, avoir à se prononcer sur le texte de la Chambre et si la Haute Assemblée compte parmi ses membres moins d'anciens combattants que la Chambre des Députés, nous voulons croire qu'elle compte des hommes de cœur qui ont assisté à la grande épreuve endurée par notre génération. Empiétant donc sur l'action de cette année, nous pouvons dire que notre camarade Thoumyre rapportera, non seulement dans un sens favorable le projet que lui ont transmis les députés, mais encore qu'il a tenu à y incorporer, au rang des bénéficiaires, nos camarades blessés en service commandé. Nous remercions vivement notre camarade Thoumyre de faire accepter par les membres de la Commission, dont il rapporte les travaux, un nouveau texte qui répare une injustice.

La Confédération aussi nous a aidés, par la voie de son Bureau, en insistant auprès de M. Caillaux, président de la Commission des Finances du Sénat, sur la nécessité des réformes demandées.

Quant aux camarades pensionnés pour maladie, pour lesquels nous avons rencontré toujours la plus grande opposition, il nous paraît qu'après l'application de la loi sur la révision des pensions, il serait difficile de leurs refuser le bénéfice de ce statut qu'il serait sage de faire voter, dès à présent, dans l'esprit que nous venons d'indiquer.

1935 verra-t-il la réalisation de nos légitimes désirs? Nous en sommes convaincus et espérons enregistrer bientôt le succès le plus complet possible pour tout ce que nous attendons. Les représentants de l'U.A.G. s'attacheront à faire donner aux Aveugles de Guerre des possibilités de vie digne et décente et il paraît superflu de dire qu'ils sont assurés du plus entier concours de leur président Scapini et de leur camarade Thébault. Ils comptent aussi sur M. Thoumyre au Sénat, comme ils ont pu compter sur les députés Maupoil et Besse qui ont compris quelle était la situation des Aveugles.

Nous venons d'exposer, le plus simplement possible, quel fut l'objet de notre plus grande préoccupation. Sans nous arrêter sur les détails des diverses propositions qui virent le jour, tout cela est du passé et nous devons nous tourner uniquement vers l'avenir, nous noterons, cependant, au passage, le vote sur la loi de la prorogation des délais, que nous avons déjà signalée à nos camarades et que nous ne manquerons pas de leur rappeler, afin qu'ils profitent de ces dernières possibilités pour faire valoir leurs droits.

Si nous avons apporté toute notre attention au Statut des Grands Mutilés, nous n'avons pas, dans un autre ordre d'idées, oublié une revendication que nous aimerions voir se réaliser au profit de nos camarades blessés en service commandé. Cette malheureuse condition d'être blessé du fait et en présence de l'ennemi vient de leur créer bien des difficultés pour le statut et leur avait fait refuser, depuis longtemps, la croix de la Légion d'honneur. Nous avons promis de nous attacher à cette question et nous avons établi un mémoire où quelques cas vraiment frappants toucheront, nous l'espérons, le législateur. Notre camarade Dormann les a inclus dans la proposition de loi qu'il a déposée en février 1934 à la Chambre; il nous faudra peut-être un peu de patience, mais nous persévérons dans cette voie.

Nous voyons donc l'U.A.G., seize ans après sa fondation, poursuivre encore et toujours les buts essentiels pour lesquels elle fut créée, car si, au début de décembre 1918, notre Association naissait, c'était bien pour répondre aux nécessités vitales que réclamait la situation de l'Aveugle de Guerre, nanti d'une pension de 1.200 francs par an. Aujourd'hui, quoique se mouvant avec plus d'aisance, c'est la même raison qui la fait agir pour ceux qui sont devenus Aveugles à la guerre et qui ont bien mérité qu'un peu de bien-être leur soit donné. C'est toujours dans ce même cadre de la rue Ballu que s'accomplit l'œuvre entreprise depuis longtemps et si, changeant bientôt d'asile, l'U.A.G. transforme quelque peu ses habitudes, elle servira justement la même cause, ce qui atteste de sa pérennité.

Notre Maison de la rue Blanche s'édifie graduellement, selon les dispositions adoptées par notre dernière Assemblée générale, et nous n'avons pas manqué de tenir au courant nos camarades qui sont tous intéressés par cette création. Nous ne pouvons encore dire exactement quand sera définitivement prête cette Maison où nous aurions tant aimé tenir nos réunions de l'Assemblée générale prochaine, mais, dans le courant de cette année, nous aurons certainement le plaisir de nous y installer et ce sera là une date qui marquera l'épanouissement de l'action intérieure de notre Association.

Il nous reste à vous indiquer quelle fut cette action pendant l'année 1934 où ne se démentit pas un instant la solidarité qui existe parmi nous. Toutes les décisions prises par la Commission de Caisse Fraternelle le furent toujours dans la plus juste observance des règlements adoptés par tous, mais cependant les membres de cette Commission

apportèrent, comme par le passé, le plus grand esprit de camaraderie à l'examen des situations qui leur étaient présentées.

Notre Caisse-Maladie, qui avait déjà élargi son action, a, en 1934, admis les enfants de nos camarades au bénéfice du remboursement des frais médicaux et pharmaceutiques, dans les mêmes proportions que leurs parents; de là un accroissement des dépenses de la Caisse qui a versé cette année 108.582 fr. 30, contre 49.162 fr. 60 l'année précédente.

Cette Caisse sert aussi des allocations aux femmes de nos camarades qui viennent à perdre leur mari, allocations augmentées, comme on le sait, selon le nombre d'enfants âgés de moins de dix-huit ans. Nous avons eu heureusement, en 1934, trois décès de moins qu'en 1933, soit trente-deux décès contre trente-cinq. Cependant, nous eûmes à verser une somme totale de 138.262 francs, au lieu de 130.800 francs pour l'exercice précédent; cette différence s'explique du fait que, depuis 1934, il est automatiquement alloué une somme de 1.000 francs aux camarades qui ont la douleur de perdre leur femme et se trouvent toujours dans une situation extrêmement pénible à ce moment-là.

Nous devons signaler que, en compensation de ces vides où nous voyons disparaître les camarades que nous avons bien connus, viennent dans nos rangs des combattants dont la blessure s'est aggravée; ils sont maintenant aveugles et trouvent en nous des hommes qui mieux que quiconque les comprennent et les accueillent fraternellement.

Notre effectif diminue ainsi fort peu et, d'autre part, la famille de l'U.A.G. s'agrandit toujours, 47 naissances ayant été enregistrées, au lieu de 55, il est vrai, l'année dernière, ce qui diminue un peu le montant des allocations données à cette occasion.

L'Union intervient toujours dans la vie de nos foyers, dans des circonstances importantes dont la moindre n'est pas la création de la maison familiale. En 1934, 29 prêts furent consentis à nos camarades pour une somme totale de 380.500 francs, ce qui indique une légère régression sur le nombre des emprunts contractés, mais montre toujours la grande utilité de notre Caisse de Prêts pour construction. Les prêts exceptionnels conseillis pour apporter une aide momentanée ont rendu encore de grands services, le montant s'en élevant, pour l'exercice écoulé, à 47.050 francs.

En toutes ces occasions où nos camarades comptent avec raison sur

l'U.A.G., nous exposant leur vie de famille et nous confiant parfois leurs peines, nous trouvons toujours auprès des « Amis des Soldats Aveugles » le concours le plus entièrement dévoué. Depuis l'époque de la guerre, cette œuvre n'a pas cessé de marquer son grand intérêt aux soldats aveugles et cette année encore, en plus de l'aide particulière apportée à ceux d'entre nous qui eurent des moments difficiles, les « Amis », comme nous disons, nous ont adressé une somme de 50.000 francs pour l'édification de notre Maison. Nous prions le président, le directeur et les dirigeants de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » de trouver ici l'expression de notre vive reconnaissance.

Tous les chiffres que nous venons de donner montrent assez éloquemment l'utilité de notre œuvre d'entr'aide qui se complète par les facilités que l'Union offre au moment des vacances.

Franceville fut, l'été dernier, occupé dès le mois de juin, et en juillet et août il ne nous fut pas possible de répondre à toutes les demandes qui nous avaient été adressées. Nous avons continué, dans notre propriété de Normandie, d'appliquer le programme d'amélioration que nous nous sommes tracés pour rendre le séjour de nos camarades pratique et agréable.

« Le Manestou » de Sainte-Maxime fut occupé la quasi-totalité de l'année. Quant aux appartements que nous louons à Malo, Vals, Lacanau et Vichy, ils donnèrent pleine satisfaction à tous ceux qui y séjournèrent. Nous avons même dû louer un appartement supplémentaire à Vichy, sans pouvoir cependant satisfaire à toutes les demandes que nous avions reçues.

Dans ces quelques lignes, où en raccourci se trouve retracée toute l'œuvre d'entr'aide de l'U.A.G., on remarquera que certaines dépenses, remboursables celles-ci, ont diminué, tels les prêts pour construction et que, par contre, celles occasionnées par la maladie ou le décès de nos camarades ont sensiblement augmenté. Or, on ne peut guère prévoir une diminution de ces charges et nous devons nous procurer des ressources pour parer à toutes ces dépenses, car, il faut bien le dire, il y a peu d'Associations qui donnent à leurs membres les avantages que l'Union leur offre.

Nous avons eu, les années précédentes, « La Dette », qui fut d'un bon appoint pour notre Caisse; en 1934, nous avons heureusement participé au bénéfice du Sweepstake Luxembourgeois, qui nous

a rapporté 500.000 francs. Nous sommes encore intéressés au tirage suivant et souhaitons vivement qu'il y en ait encore pendant de longues années afin que nous puissions entretenir chez nous la plus efficace solidarité.

Nous avons heureusement des amis et des bienfaiteurs qui ne nous oublient pas et qui, tous les ans à pareille époque, nous apportent un concours d'autant plus précieux qu'il arrive dans une période difficile. Quelques-uns sont des donateurs de la première heure, qui sont venus à nous au temps où le regretté Eugène Brioux battait le rappel en faveur des soldats aveugles. Son influence demeure, ce qui n'étonnera pas nos camarades qui, en très grand nombre, ont depuis longtemps répondu à la souscription ouverte dans notre Bulletin pour l'érection de son buste. Cette belle œuvre a été exécutée par le maître Jean Boucher et sera placée dans une des principales salles de notre future Maison.

En attendant, notre siège social fonctionne avec activité rue Ballu, où le Bulletin sert comme d'habitude de lien entre les camarades. M. Bauer nous l'imprime dans des conditions exceptionnelles que nous apprécions vivement.

A notre bibliothèque Braille, fréquentée par de nombreux lecteurs, nous trouvons toujours Mme Chevalier, qui, aidée de Mme L'Evesque, assure le service. Nous sommes très sensibles au fidèle concours qu'elles nous apportent et nous leur adressons nos plus vifs remerciements.

Nous trouvons toujours, auprès de nous, nos amis de la première heure, notamment M. de Traversay, qui conserve son allant et son inlassable dévouement à notre cause. M. Bloch nous reste un conseiller précieux et M. L'Evesque assume avec zèle ses fonctions de trésorier dont l'importance ne diminue pas. A ces trois amis clairvoyants, qui connaissent nos sentiments à leur égard, nous disons très simplement mais sincèrement merci.

C'est dans ce rapport, chers camarades, que votre Conseil d'administration a annuellement l'occasion de passer en revue avec vous ce qui a été fait dans notre Association pendant l'année qui vient de se terminer. Y sont marquées aussi les intentions qu'il a de parfaire ces choses... mais nous n'ignorons pas que beaucoup sont oubliées ou bien encore ignorées. Il reste énormément à faire, nous le savons, car dans notre Association, plus que dans tout autre groupement de mutilés,

nous devons aborder les questions les plus diverses et c'est pourquoi il nous faut le concours le plus absolu de tous nos camarades pour arriver à ce but. Fort heureusement, il nous a été agréable, en maintes circonstances, de trouver chez nos camarades le plus bel esprit d'Association, ce qui est un grand réconfort pour vos administrateurs qui, à nouveau, vous assurent de leur plus entier dévouement et travailleront avec vous pour la prospérité de notre Groupement.

LE CONSEIL.

## RAPPORT FINANCIER

Conformément à l'article 9 des statuts, nous allons vous rendre compte de la situation financière de l'Union des Aveugles de Guerre, au 31 décembre 1934, telle qu'elle résulte des opérations effectuées au cours de l'exercice.

L'actif au 31 décembre 1933 s'élevait à.....	12.722.585 02
Recettes au cours de l'exercice :	
Cotisations des membres titulaires.....	16.250 »
Rachat de cotisations.....	700 »
Subvention de l'Office National des Mutilés.....	40.000 »
Bienfaiteurs, donateurs, legs.....	821.851 48
Produit du Sweepstake de la Croix-Rouge Luxembourgeoise .....	500.000 »
Dons et subventions spécialement affectés à la création de la Maison des Aveugles de Guerre.....	68.131 »
Intérêts sur fonds Maison des Aveugles de Guerre.....	75.770 »
Intérêts sur fonds Kahn.....	450 »
Intérêts de l'argent placé.....	417.340 21
Location des Maisons de Repos et Franceville.....	12.576 50
Location des chambres de l'Union.....	2.356 60
Location des logements de l'immeuble, rue Blanche	6.602 70
Groupements régionaux.....	93 70
<hr/>	
Total .....	14.684.707 21
Dépenses .....	1.221.160 63
<hr/>	
Solde .....	13.463.546 58

Les dépenses au cours de ce même exercice se répartissent de la façon suivante :

Abonnement au téléphone et taxes.....	2.337 10
Chauffage, éclairage, eau.....	7.327 10
Entretien et aménagement immeuble rue Ballu....	2.870 »
Impôts et assurances immeuble rue Ballu.....	557 10
Bulletin .....	21.496 95
Timbres d'acquit et papier timbré.....	135 »
Timbres correspondance et télégrammes.....	5.939 85
Propagande .....	2.932 20
Fournitures de bureau.....	8.350 95
Remboursement forfaitaire des frais au Président et au Secrétaire général.....	15.000 »
Frais de déplacement des administrateurs et des membres de l'Union.....	9.758 90
Personnel .....	73.414 »
Assurances du personnel.....	2.227 75
Assemblée générale.....	20.020 50
Allocations naissances.....	14.100 »
Allocations décès.....	138.262 »
Allocations maladies.....	108.582 30
Allocations sur le legs Antola.....	1.000 »
Allocations sur le fonds Kahn.....	300 »
Allocations aux camarades ayant eu leur pension rejetée .....	4.700 »
Location de maisons de repos dans diverses régions.	46.899 40
Franceville : fonctionnement, entretien, surveillance, aménagement, réparations.....	58.173 40
Frais d'hypothèques sur prêts maisons familiales...	10.319 »
Bibliothèque et journaux.....	1.097 »
Charges afférentes aux legs.....	852 »
Courses .....	341 90
Entretien des chambres de l'Union.....	1.120 »
Groupements régionaux.....	2.165 50

Cotisations : Confédération et La Flamme.....	243 90
Frais de banque et titres en dépôt.....	7.729 23
Divers .....	1.910 40
Maison de l'Aveugle : Frais de premier établissement .....	58.311 95
Total .....	628.475 38
Fluctuations de valeurs ou perte résultant de l'apurement total du portefeuille.....	592.685 25
Total général.....	1.221.160 63

Il résulte donc de ces écritures que, au 31 décembre 1934, le solde de 13.463.546 fr. 58 est en excédent de 740.961 fr. 56 sur celui du 31 décembre 1933 de 2.447.592 fr. 37.

#### COMMENTAIRES SUR LES RECETTES

Nous sommes heureux de pouvoir vous faire remarquer que, malgré la crise économique, nous avons fait rentrer effectivement dans nos caisses, au cours du présent exercice, une somme toute proche de deux millions de francs (exactement 1.962.122 fr. 19).

Ces résultats trouvent leur explication dans des rentrées exceptionnelles : un reliquat de 685.400 francs, provenant de la liquidation du legs Damazy; une somme de 500.000 francs, produit du Sweepstake Luxembourgeois; une augmentation du revenu des fonds placés de 146.600 francs; enfin, une subvention de 50.000 francs, allouée par les Amis des Soldats Aveugles pour la construction de la Maison des Aveugles de Guerre.

#### COMMENTAIRES SUR LES DÉPENSES

Il ne vous a pas échappé que nos dépenses n'ont pas excédé, dans l'ensemble, les limites des prévisions budgétaires. Néanmoins, nous nous devons de vous signaler que nous avons versé aux camarades 38.500 francs de plus que les crédits votés pour les allocations maladie, dépassement imputable à une stricte application du règlement. De même, nous avons engagé, pour l'aménagement de Franceville, 8.100 francs de plus que les crédits votés, excédent imputable à

l'inobservation par notre architecte de Caen des instructions données. Nous lui en avons fait immédiatement la remarque. Quoi qu'il en soit, nous constatons avec satisfaction que ces dépassements ont profité ou profiteront à un grand nombre de camarades.

#### OPÉRATIONS SUR LE PORTEFEUILLE

Nous avons saisi l'occasion que nous procuraient les rentrées signalées d'autre part, pour assainir notre portefeuille-valeurs, en négociant les titres, dont la nature ne cadrerait pas avec les prescriptions statutaires et en faisant des arbitrages susceptibles d'améliorer le revenu des fonds placés.

Ces diverses réalisations nous obligent à passer en compte une perte sèche qui figure en dépenses pour une somme de 592.685 fr. 25. Cette somme comprend, pour les ventes, la différence entre la valeur des titres au jour de leur entrée dans notre portefeuille et leur valeur au jour de leur négociation; pour les arbitrages, elle comprend la différence entre la valeur des titres arrêtée au cours moyen et leur valeur au jour de leur négociation.

Cette perte est contrebalancée par des avantages dont les heureuses répercussions apparaissent déjà, non seulement sous la forme d'une augmentation sensible du revenu des fonds placés, mais encore par une notable diminution du fonds de réserve pour fluctuations de valeurs.

Le taux moyen de l'intérêt des valeurs en portefeuille, qui était de 4,44 % en 1933, a été notablement plus élevé en 1934, ce que nous pouvons vous traduire clairement en vous disant que les intérêts s'inscrivaient, dans l'ensemble, au chapitre des recettes de l'exercice 1933 pour une somme de 346.160 francs, alors qu'en 1934 ils s'inscrivent pour une somme de 493.110 fr. 21, soit une augmentation de 146.949 fr. 58. Cette augmentation pourra, suivant les circonstances, se trouver renforcée de la plus-value de la valeur au jour de son remboursement, par rapport à son cours d'achat.

De même, nous avons immobilisé, comme fonds indisponibles en 1933, une somme de 1.248.306 fr. 60 au titre de fonds de réserve pour fluctuations de valeurs, ce qui représentait la différence entre le cours d'entrée ou d'achat de nos valeurs, par rapport à leur cours au 31 décembre; dernier jour de l'exercice, alors que, au 31 décembre 1934, par suite des mesures d'assainissement exécutées, nous n'immo-

bilions plus qu'une somme de 251.893 fr. 65, soit une revalorisation de notre portefeuille de 996.412 fr. 95.

Il est vrai que nous avons été sérieusement aidés par une reprise des cours qui s'est manifestée dans les derniers mois de notre exercice.

#### MAISON DES AVEUGLES DE GUERRE

Votre Maison s'édifie, le rêve devient une réalité et, au point de vue comptable, nous vous signalons que, dans notre bilan, la somme de 217.350 francs représente le montant des dépenses effectuées au 31 décembre 1934.

En dépenses figure une somme de 58.311 fr. 95, qui représente comme frais de premier établissement, l'indemnité d'éviction d'un locataire à bail, la démolition des anciennes bâtisses, la purge des hypothèques et diverses menues dépenses nécessitées par l'exécution de votre programme.

La Maison devant être définitivement achevée et aménagée au cours de l'année 1935, c'est le prochain bilan qui vous apportera le montant total du prix de revient de l'immeuble et, d'une façon générale, l'ensemble des dépenses engagées pour sa réalisation.

#### FONDS INDISPONIBLES

Fonds Brieux.....	343.500 »
Fonds Kahn.....	12.684 56
Fonds de réserve pour fluctuations de valeurs....	251.893 65
Rachat de cotisations.....	27.110 »
Legs Antola.....	22.338 25
Amortissement immeuble rue Ballu et Franceville.	182.959 35
Amortiss. matériel et mobilier Ballu et Franceville.	97.306 »
Amortissement immeuble rue Blanche.....	1.000.000 »
Fonds Maisons de repos.....	1.500.000 »
Fonds pour les veuves et les enfants.....	3.500.000 »
Fonds Caisse Maladie.....	2.000.000 »
Fonds pour Maison des Aveugles de Guerre.....	1.439.645 45
Fonds pour fonctionnement général du Groupement	2.000.000 »
Total .....	12.377.437 25

ce qui laisse disponible une somme de 1.086.109 fr. 32, différence entre notre avoir (13.463.546 fr. 58) et nos indisponibilités (12.377.437 fr. 26).

Cet exposé vous a mis en lumière, nous l'espérons du moins, la lourde tâche accomplie, et vous prouvera, sans aucun doute, le souci constant qui a dominé tous nos travaux : tenter d'améliorer sans cesse le sort des Aveugles de Guerre.

#### BILAN AU 31 DECEMBRE 1934

ACTIF	Francs
Caisse .....	4.238 35
Crédit Foncier, compte « Disponible ».....	31.968 98
Crédit Foncier, compte « Capitaux ».....	3.429 64
Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie.	6.410 95
Compte de report chez Sargenton, agent de change	1.069.781 21
Compte de Chèques postaux.....	2.608 85
Portefeuille .....	8.816.839 40
Immeubles Ballu et Franceville.....	687.000 »
Matériel et mobilier Ballu et Franceville.....	179.692 60
Immeuble rue Blanche.....	1.000.000 »
Legs en nue-propriété.....	mémoire
Prêts exceptionnels.....	42.200 »
Prêts Maisons familiales.....	1.402.026 60
Maison de l'Aveugle (construction).....	217.350 »
Total .....	13.463.546 58
PASSIF	
Solde disponible.....	1.086.109 32
Fonds Brieux.....	343.500 »
Fonds Kahn.....	12.684 56
Fonds de réserve pour fluctuations de valeurs.....	251.893 65
Rachat de cotisations.....	27.110 »
Legs Antola.....	22.338 25
Amortiss. Immeuble Ballu et Franceville.....	182.959 35

Amortiss. Matériel et Mobilier Ballu et Franceville	97.306	»
Amortiss. Immeuble rue Blanche.....	1.000.000	»
Fonds Maison de repos.....	1.500.000	»
Fonds pour allocations décès.....	3.500.000	»
Fonds Caisse maladie.....	2.000.000	»
Fonds Maison des Aveugles.....	1.439.645	45
Fonds fonctionnement de l'U. A. G.....	2.000.000	»
Total .....	13.463.546	58

### NOTRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE 1935

Le Conseil d'administration a, dans sa séance du 2 février, fixé la date de notre assemblée générale de 1935 au dimanche 7 avril.

Les réunions des Commissions préparatoires se tiendront comme d'habitude le vendredi 5 et le samedi 6 avril, à 9 heures, à notre siège social, 25, rue Ballu, Paris (9<sup>e</sup>). Le vendredi et le samedi de ces mêmes jours, elles auront lieu à 14 h. 15 au lieu que nous désignerons ultérieurement, dans notre prochain bulletin, ainsi que dans les avis de convocation, où des renseignements très précis seront donnés.

Nous n'avons pas besoin d'insister sur l'importance que présentent pour nous nos assemblées générales, suivies d'ailleurs assidûment par de nombreux camarades. Cependant, cette année notre assemblée présentera un intérêt tout particulier par suite de la mise à l'ordre du jour du statut des grands mutilés.

En cette époque d'attente, où le projet est en instance devant le Sénat, il est bien difficile de prévoir comment se présentera en avril la question du statut. Nous voudrions avoir à annoncer une victoire générale qui satisfît tous les aveugles de guerre, mais les oppositions que nous n'avons cessé de rencontrer, que nous rencontrons encore, nous font craindre de n'avoir obtenu à ce moment que des résultats fragmentaires qui amèneront l'assemblée à examiner attentivement la question. Ceci n'est pas une note pessimiste, loin de là, mais nous voulons être sincères et pensons particulièrement à nos camarades pensionnés pour maladie et pour lesquels nous n'avons jusqu'ici rencontré

que d'énergiques refus. Tout ceci ne nous empêchera pas d'ouvrir un large débat qui devra être clair et ordonné afin que nous puissions dégager d'utiles enseignements.

#### CANDIDATURES

Vu l'incertitude dans laquelle nous nous trouvons à cause de l'aboutissement du statut, nous avons retardé un peu notre décision de fixation d'assemblée générale. C'est pourquoi nous demandons aux camarades qui désireraient se présenter aux élections qui, comme chaque année, doivent désigner un tiers des administrateurs, de vouloir bien nous notifier leur candidature dès réception de ce bulletin. Ils auront à produire, pour ceux qui ne l'ont pas fait l'année dernière, une copie certifiée conforme de leur carte de combattant. Les candidatures seront reçues jusqu'au samedi 9 mars au courrier du matin, dernier délai.

Nous donnons ci-après, par ordre alphabétique, les noms des administrateurs sortants qui sont tous rééligibles. Ce sont : Amblard, Bloncourt, Cabasson, Céré-Labourdette, Favret, Izaac, Leveau, L'Evesque, Malgat, Roy Georges.

Nos camarades désireux de soumettre des vœux à l'examen de l'assemblée, devront nous les envoyer avant le 21 mars, afin que les rapporteurs puissent les étudier.

#### DÉSIGNATION DES COMMISSIONS

Le Conseil d'administration a arrêté, le 2 février, le nombre des Commissions et désigné leurs rapporteurs.

Comme nous l'avons dit plus haut, nous vous indiquerons ultérieurement les lieux de rendez-vous et vous donnons dès maintenant la composition de ces commissions :

Commissions des Pensions ; rapporteur : Favret.

Commission des Services Intérieurs ; rapporteur : Amblard.

Commission des Questions Diverses ; rapporteur : Leveau.

Commission de la Maison des Aveugles de Guerre ; rapporteurs : Bois et Fauvel.

Commission d'Action Sociale ; rapporteur : Lauté.

Commission de Propagande ; rapporteur : Muller.

Commission du Budget ; rapporteur : Noireaux.

### AVIS IMPORTANT

Nous prions dès maintenant nos camarades de bien vouloir apporter le plus grand empressement possible au vote qu'ils émettront pour le renouvellement du Conseil. Les bulletins étant établis après le 9 mars, les camarades les recevront, tous délais prévus, le 17 environ. Il leur restera donc une grande quinzaine de jours pour voter, ce qui nous paraît suffisant.

Nous faisons remarquer que ce délai qui se présente assez court provient de ce que nous venons de fixer la date de l'assemblée générale au 7 avril, ayant dû tenir compte des vacances de Pâques et d'autre part les élections municipales qui auront lieu en mai nous imposant de fixer notre assemblée à ce moment-là.

Nous comptons donc sur la diligence des camarades pour retourner leur bulletin de vote dès réception.

### NOTRE MAISON

#### SITUATION DES TRAVAUX A FIN JANVIER 1935

Les travaux se poursuivent avec activité. Malgré la mauvaise saison et grâce à l'absence de fortes gelées jusqu'à ces jours derniers, la construction du gros œuvre a pu être poursuivie sans notable interruption.

Actuellement toute l'ossature en béton armé du bâtiment principal est sur le point d'être terminée (poteaux, poutraison et planchers). La terrasse des parties en ailes couvrant le troisième étage sur entresol est achevée et va recevoir sa chape de protection imperméabilisatrice. Les corps creux, formant le remplissage entre les poteaux de l'ossature et les baies des façades sont en cours de montage. L'escalier en béton armé est terminé depuis le rez-de-chaussée jusqu'au 4<sup>e</sup> étage sur entresol. L'aile gauche, en retour (abritant l'entrée du siège social et la loge du gardien) est terminée dans son gros œuvre ainsi que ses éléments de remplissage des murs. La terrasse qui la recouvre va recevoir sa chape d'étanchéité. Les éléments de menuiserie (poteaux de cloisons et huisseries des portes) seront mis en place incessamment pour permettre le montage des distributions intérieures. Les portes sont en

cours de fabrication, elles sont constituées par une double épaisseur de panneaux de contreplaqué séparés par une armature intérieure dite « réseau » assurant leur rigidité.

Tous les corps d'état préparent en ateliers les différents dispositifs qui viendront prendre place dans l'ensemble

### NOS MAISONS DE REPOS

#### POUR LES VACANCES 1935

Nous devons dès à présent songer à répartir parmi les membres de l'U. A. G. les différents appartements que nous mettons à leur disposition dans nos stations de repos.

Comme à l'ordinaire, Franceville, ouvert toute l'année, peut recevoir nos camarades dès à présent, mais nous rappelons que le temps de séjour ne compte qu'à partir du 15 juin.

« Le Manestou », à Sainte-Maxime, également ouvert toute l'année, en ce moment est au complet, mais sera aussi à notre disposition pendant les mois d'été.

Nous louerons, comme les années précédentes, des appartements dans différentes stations dont nous rappelons ici le lieu et le temps où nous pourrons y séjourner :

A Malo-les-Bains (Nord), 3 appartements, du 15 juin au 15 septembre ;

A Vals-les-Bains (Ardèche), 4 appartements, du 15 juin au 15 septembre ;

A Vichy (Allier), 4 appartements, du 15 juin au 15 septembre ;

A Lacanau-Océan (Gironde), 2 appartements, du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre.

Les membres de l'U. A. G. désirant faire un séjour à Franceville ou dans une de ces stations, sont priés de remplir le questionnaire qui est joint à ce bulletin, de le détacher et nous le renvoyer avant le 9 avril, date à laquelle nous commencerons à effectuer la répartition de ces logements, en tenant compte, comme d'habitude, du temps déjà passé dans les stations de repos.

Nous rappelons que l'Assemblée générale dernière a établi comme suit les conditions essentielles d'admission dans nos maisons de repos :

« Sont admis à bénéficier des maisons de repos les membres titulaires « de l'U. A. G., leur femme ou guide, leurs enfants non mariés ou « toute personne à leur charge. Sur demande une place supplémen-  
« taire sera accordée à une personne les accompagnant, mais chaque « camarade n'aura droit qu'à un seul logement.

« Les Aveugles de guerre sont tenus d'habiter personnellement les « logements qui leur sont attribués ; en aucun cas les camarades ne « pourront occuper un appartement sans en avoir reçu l'autorisation « de l'U. A. G. »

Nous insistons pour indiquer que la demande adressée par le cama-  
rade est strictement personnelle, et qu'en cas de contravention il sera appliqué les sanctions prévues par le règlement.

Chaque attribution d'appartement sera, après la répartition, portée à la connaissance de l'intéressé auquel il sera adressé un règlement de nos maisons de repos et certaines recommandations d'ordre pratique qu'il devra accepter.

Le camarade devra alors, dans un délai de trois semaines, faire savoir s'il accepte le logement et la période qui lui ont été attribués et par là même s'engage à respecter les règlements qui lui ont été soumis.

## A propos de la prorogation des délais

Dans notre bulletin précédent nous avons donné tous renseignements au sujet des nouvelles prorogations votées par les Chambres. Nous vous communiquons ci-dessous de nouvelles informations susceptibles d'intéresser nos camarades :

1° Conformément à la jurisprudence antérieure, les gazés seront bénéficiaires de la prorogation des délais au même titre que les blessés ;

2° L'invalidité doit résulter uniquement d'une blessure de guerre.

La blessure de guerre est celle qui résulte d'une lésion occasionnée par une action extérieure au cours d'événements de guerre et du fait de l'ennemi.

Conformément à une jurisprudence constante établie à la suite d'une interprétation formulée par le ministère de la Guerre, dès 1917, rentrent dans cette définition :

a) La gelure des pieds avec mortication et élimination de tissus spacelés contractée dans les tranchées et par suite de la présence de l'ennemi ;

b) Les lésions graves dues aux jets de liquides enflammés, aux gaz lacrimogènes ou asphyxiants lancés sur le champ de bataille par ou contre l'ennemi.

Pratiquement et en vue d'unifier les vues des centres spéciaux de réforme et commissions de réforme, pour que gelure des pieds et lésions par gaz ou liquides enflammés soient admises comme blessure de guerre, il faut qu'il y ait eu évacuation immédiate sur une formation sanitaire, c'est-à-dire hors du corps de troupe, la réalité de l'évacuation devant être établie par documents médicaux.

## MUTUELLE RETRAITE

Nous extrayons d'une lettre de M. Germain-Martin, ministre des Finances, quelques renseignements susceptibles d'intéresser nos camarades adhérents à une Caisse de Mutuelle de Retraite :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes de l'article 109, 5° de la codification annexée au décret du 20 juillet 1934 portant réforme fiscale en matière d'impôts sur les revenus, les versements effectués en vue de la constitution de la retraite du combattant organisée par la loi du 4 août 1923 et la loi du 30 décembre 1928 (article 127) sont admis en déduction pour l'établissement de l'impôt général sur le revenu.

« Il résulte de ce texte que tous les anciens combattants, *quelle que soit leur profession*, sont admis à déduire de leur revenu global, pour l'assiette de l'impôt général, les versements qu'ils effectuent en vue de la constitution de la retraite du combattant, à *capital réservé aussi bien qu'à capital aliéné*, et *quelle que soit l'importance de leur cotisation*. Les commerçants, les industriels et les agriculteurs qui, sous le régime antérieur, ne pouvaient prétendre à cette déduction, peuvent

donc, désormais, en bénéficiaire, comme les salariés et les contribuables qui exercent une profession libérale.

« En ce qui concerne les impôts cédulaires, la situation est désormais la suivante. Pour l'établissement de l'impôt sur les traitements et salaires, les anciens combattants mutualistes pourront, à la faveur des dispositions générales de l'article 64, 1<sup>o</sup> § de la nouvelle codification, déduire de leurs émoluments bruts les versements qu'ils effectuent en vue de se constituer la retraite du combattant lorsque ces versements sont effectués à capital aliéné et dans la mesure où, ajoutés au montant de leurs autres versements pour la constitution d'une retraite, ils n'excèdent pas 6 % de leurs appointements bruts et la somme de 10.000 francs. Pour les autres impôts cédulaires, aucune déduction n'est prévue au titre des versements pour la constitution de retraites de quelque sorte qu'elles soient.

« En définitive, le nouveau texte, en admettant tous les anciens combattants, sans distinction de profession, à déduire les versements faits au titre de la retraite de combattant pour l'assiette de l'impôt général, élargit considérablement les avantages qui résultaient du régime précédent ; il fait encore bénéficier d'un régime de faveur les salariés en leur laissant, dans certains cas, la possibilité de déduire ces versements pour l'assiette de l'impôt sur les traitements et salaires alors que cette déduction est refusée pour l'assiette de tous les autres impôts cédulaires. »

### LÉGION D'HONNEUR

Au *Journal Officiel* du 23 janvier 1935, publiant le décret du 15 janvier 1934, est promu au grade de Chevalier (pour prendre rang du 4 janvier 1934) : BOURDON Louis, ancien caporal du 9<sup>e</sup> régiment de Génie.

### « LA FLAMME »

L'U.A.G. doit ranimer « La Flamme » le 30 avril prochain.

Nous rappellerons cet avis dans nos prochains Bulletins et indiquerons le rendez-vous exact ultérieurement, mais nous prions nos camarades de bien vouloir en prendre note dès à présent.

### Souscription pour le buste BRIEUX

Nous publions ci-après la douzième liste des souscriptions reçues : Scaglia, 10 fr. ; Legris, 10 fr. ; Fraysse, 15 fr. ; Galas, 10 fr. ; Feschet, 10 fr. ; Dutaud, 10 fr. ; Chaudron, 10 fr. ; Hubert (G.), 10 fr. ; Raynal, 5 fr. ; Nicaud, 10 fr. ; Gresle, 20 fr. ; Cullet, 10 fr. ; David (E.), 10 fr. ; Deboulet, 5 fr. ; Lemaire (G.), 10 fr.

### Le Livre de l'Aveugle

*Bulletin bibliographique :*

*Aperçus d'Afrique* : H. BOTTU.

*Charcot et l'Ecole de la Salpêtrière* : D<sup>r</sup> BAUDET.

*Le Plan de réforme économique en France* : J. GUICHARD.

*Manuel pour les examens du certificat d'aptitude (chant et musique)* : A. JUMEL.

*Poésies* : P. VALÉRY.

*L'Enfant sans défauts* : D<sup>r</sup> ROBIN.

*La Paresse est-elle un défaut ou une maladie ?* : docteur ROBIN.

*Marie Autonulte* : ZWEIG.

*Les Cahiers Rationalistes*, numéro du 28 janvier 1934 : ALFARIC, MATISSE, DUNEUR, etc.

*Les Cahiers Rationalistes* :

1<sup>o</sup> *La Préhistoire* ; 2<sup>o</sup> *L'Esprit Scientifique* : F. OCARANZO.

*Les Ténèbres Ensoleillées* : A. ROMAN.

*Epitome Historiae Graeciae* : M. PERNOT.

*Cours de Méditations Affectives* : Mgr P. LEJEUNE.

*Le Colonel de la Tour du Pin* : E. BOSSAU DE GARAGNOL.

*Machiavel et la Moralité Politique* : R. DE MOLVA.

*Rapport* : JOUHAUX.

*Notes sur la Cours des Comptes* : X...

*L'Incendie de Perpignan* : X...

*Nouveau Recueil Complet des Codes Français* : Fernand CHARDEVEL.

*Histoire des Doctrines Economiques et Sociales* : TOTOMIANTZ.

*Précis de Sociologie* : LEMOUNYER.  
*Memento de Poche* : Librairie Larousse.  
*Histoire de France et Géographie* : Librairie Larousse.  
*Hoang Tham Perat* : P. CHACK.  
*Yves Nat* : Paul REBOUX.  
*Français-Espéranto. Dictionnaire usuel* : GROSJEAN-MAUPIN.  
*Capitaine Conan* : Rogel VERCEL.  
*Cours de Dactylographie* : M. JONET.  
*Mes Combats* : Capitaine FONCK.  
*Le Sifflement de la Mort* : John SPENCER.  
*Le Meurtre de Roger Ackroyd* : A. CHRISTIE.  
*Les Sept Cadrons* : A. CHRISTIE.  
*La Science et la Vie* : X...  
*Monsieur de la Ferté* : P. BENOIT.  
*Allo... Mademoiselle* : L. TERIER.

S'adresser directement au Livre de l'Aveugle, 16, rue Laugier, Paris (17<sup>e</sup>), où des prêts ou des échanges peuvent être effectués.

---

### Le Sweepstake

---

Nous avons dit que pour alimenter nos Caisses d'entr'aide et pour le bon fonctionnement de tout ce que nous entreprenons, nous avons besoin de ressources. Nous pourrions heureusement compter sur la troisième tranche du Sweepstake Luxembourgeois qui est émise ces jours-ci et dont le tirage aura lieu le 17 avril 1935.

Nos camarades ont dû recevoir une lettre à ce sujet et nous informons nos amis et connaissances qu'ils peuvent trouver des billets à nos Bureaux, 25, rue Ballu, Paris (9<sup>e</sup>).

## Chronique de l'U. A. G.

### Caisse Fraternelle

Notre Caisse Fraternelle a distribué, entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 janvier, une somme de 21.500 francs, se répartissant comme suit :

Allocations naissances.....	1.800
Allocations décès et palmes.....	9.500
Allocations Caisse Maladie.....	10.200

Il y a lieu d'ajouter à ces 21.500 francs, une somme de 3.700 fr. pour prêts maisons familiales et pour prêts exceptionnels.

La Commission de Caisse Fraternelle a eu à examiner vingt-deux demandes, dont cinq n'ont donné lieu, pour motifs divers, à aucune attribution.

---

### ENTRE-NOUS

---

#### Naissances

Notre camarade et Mme Germain Falcou, de Janery (Aude), nous font part de la naissance de leur troisième enfant, Roger, né le 2 juillet 1934.

Notre camarade Ahmed ben Mohamed Tliba, de Tunis, nous fait part de la naissance de sa fille, Soufia, le 21 janvier 1934.

Notre camarade et Mme Le Floch, de Rostrenen (Côtes-du-Nord), nous font part de la naissance de leur fille, Emilienne, née le 13 janvier 1935.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

### Mariages

Notre camarade Le Stang, de Langonnet (Morbihan), nous fait part de son mariage avec Mlle Catherine Le Naour, célébré le 12 novembre 1934.

Notre camarade Soubié (Louis), de Castelnau-d'Estrefonds (Hte-Garonne), nous fait part du mariage de sa fille Denise avec M. Charles Gayral, célébré le 26 janvier 1935.

Nous adressons nos vœux de bonheur aux jeunes époux.

### Décès

Nous apprenons le décès :

De notre camarade Bourret (Joseph), de Vedène (Vaucluse), décédé le 15 janvier, à l'âge de cinquante-trois ans.

Né le 4 août 1882, à Sorgues (Var), soldat au 58<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, notre camarade devint aveugle le 7 novembre 1917, à Monastir. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve et un enfant.

De notre camarade Malessard (Léon), d'Arinthod (Jura), décédé le 24 janvier 1935, à l'âge de cinquante-quatre ans.

Né le 29 avril 1881, notre camarade devint aveugle le 16 janvier 1916. Réformé à 100 %, article 10, pour cécité, il laisse une veuve et deux enfants.

De notre camarade Molucon (Georges), de Blessac (Creuse), décédé le 25 janvier 1935, à l'âge de quarante ans.

Né le 15 juin 1895, à Aubusson (Creuse), caporal au 135<sup>e</sup> Régiment d'Infanterie, notre camarade fut blessé le 10 octobre 1916 à Sailly-Saillisel (Somme).

Réformé à 200 %, articles 10 et 12, pour cécité et blessures multiples, officier de la Légion d'honneur, titulaire de la Croix de Guerre et de la Médaille Militaire, notre camarade laisse une veuve et un enfant.

De la belle-mère de notre camarade Padellec, décédée à Rome (Italie).

Du père de notre camarade Bouchet, de Gluiras (Ardèche), décédé le 27 octobre 1934, à l'âge de soixante-sept ans.

La naissance et le décès de la fille de notre camarade Bobon, de Pontorson (Manche).

De la mère de notre camarade Salabert, de Chéauté (Basses-Pyrénées), décédée en décembre 1934, à l'âge de quatre-vingt-neuf ans.

Du père de notre camarade Glorian, d'Oignies (Pas-de-Calais), décédé le 5 septembre 1934.

De la mère de notre camarade Michel (Félix), de Marseille.

Du père de notre camarade Chabert (Joseph), de Marseille.

Du père de notre camarade Desseignes, de Vallon (Allier), décédé le 10 janvier 1935, à l'âge de soixante-neuf ans.

De la belle-mère de notre camarade Pousse, de Boutenac (Aude), décédée le 18 janvier 1935, à l'âge de soixante-douze ans.

De la belle-mère de notre camarade Charpentier, d'Issy-les-Moulineaux (Seine), décédée à l'âge de soixante-seize ans.

Nous adressons aux parents nos plus vives condoléances.

### Cotisations Volontaires

Nous sommes heureux d'adresser ici nos sincères remerciements à nos camarades qui ont tenu à effectuer un nouveau versement :

Belliet, 5 fr. — Roche (L.), 10 fr. — Cholau, 10 fr. — Leroy (A.), 10 fr. — Souchard, 10 fr. — Campardon, 20 fr. — Toutain (L.), 10 fr. — Boucher (E.), 10 fr. — Cadière, 10 fr. — Vochel, 10 fr. — Mary, 5 fr. — Ballu, 10 fr. — Falempin, 10 fr. — Boche, 5 fr. — Abba, 10 fr. — Laurent (A.), 10 fr. — Janson, 5 fr. — Salaber, 10 fr. — Lutz, 10 fr. — Leroy (H.), 5 fr. — Basile, 10 fr. — Baron (J.), 10 fr. — Lacazotte, 10 fr. — Hanne-

quin, 10 fr. — Daurios, 5 fr. — Padaillé, 5 fr. — Lafon (J.), 20 fr. — Rochet, 5 fr. — Cheutet, 10 fr. — Ferrer, 5 fr. — Le Beuvant, 5 fr. — Maison, 10 fr. — Kerhuel, 5 fr. — Le Dain, 10 fr. — Carpentier (M.), 10 fr. — Boyer (E.), 10 fr.

### Cotisations pour l'Année 1935

Frayse, Peuchamiel, Eckert, Fétique, Cholau, Barbier (E.), Trubert, Bissierier, Leroy (A.), Donadiou, Barlet, Favier (C.), Thèbes, Houot, Michel (E.), Sourissaud, Mandet, Fauque, Terras, Boissard, Lerousseau, Poirier, Laloëuf, Viault, Petit (A.), Aucaigne, Souchard, Kolb, Théret, Noël, Heuzé (Honoré), Gilles (Raoul), Honoré (C.), Vidry, Demaret (J.), Degoutte, Rost, Chaniel, Bar-donnet, Ferezou, Marcq, Vidil, Laugt, Bobon, Le Poul, Thibault, Podevin (F.), Hadot, Berruel, Guth, Beauval, Gourdin, Guignon, Gallet-Wast, Chambert, Palmaro, Raynaud, Pagenel, Lais (rachat), Toutain (L.), Gauthier (R.), Boucher (E.), Maille, Descormes, Le Gentil, Rémia, Amblard, Cadière, Aubineau, Jung, Padellec, Vochel, Livet, Roussaux, Lambert (L.), Peltier, Duquenne, Cluzelau, Guitteny, Bellec, Prigent, Colombat, Occis, Mlle Marin, Capitaine, Chapoullié, Cochereau, Gailly, Mézières, Goubin, Boé, Masson (J.-B.), Lanuc, Guillard (A.), Rasclé, Freixes, James, Mary, Lopital, Gardette, Legris, Vin, Petit (J.), Guillobé, Royer, Serre, Duforest, Hennebicq, Robillard, Fafet, Pallier, Bastide, Delaplace (D.), Pannetrat, Marceau, Roussel, Richou, Banyuls, Marsal, Bouzit, Rohken, Lemaitre, Tilly, Bourbon, André (A.), Franc, Coignoux, Nottin, Le Borgne (J.-M.), Bertrand (M.), Drapeau, Leveau, Courteix, Falempin, Kromer, Plenacoste, Briffaut (G.), Gautier (A.), Marchand, Stoldick, Authié, Prudhomme, Bidau, Lassalle, Verdet, Cassar, Harrivelle, Harter, Ballu, Galas, Loiseau, Porcheron, Vachon (C.), Noirjean, Massé (G.), Colombel, Bartier, Bouix, Devienne, Gille (R.), Lucchini, Barthélemy, Tauziet, Benoit (E.), Corazza, Munnier, Fraisse, Jacquet, Granet, Glorieux, Feschet, Crouzilhac, Boche, Pruvot, Josse, Samuel, Dupuy (P.), Lombard, Doguet, Trannoy, Gironnet, Lebrun (G.), Branger, Castrec, Le Sin, Brottes, Raybaud, Grillet (A.), Gromelle, Abba, Laurent (A.), Pélissier (M.), Vendeville, Epstein, Barrat, Favret, Cohen, Bouché,

Rateau (A.), Culot, Houpert (P.), Agutte, Vernet (M.), Chatillon, Bourret, Brinon, Doré, Cloerec, Dessenne, Lefebvre (J.), Veron (F.), Hébréard, Debatisse, Bessac, Dutaud, Emo, Pasco, Debooserie, Feuillet, Gentilhomme, Seury, Janson, Guiton, Chaudron, Chardon, Nicolas (A.), Couesnon, Gesta, Moley, Serdobel, Frenay, Moquais, Delfosse, Izembard, Cloarec, Morin, Dutrève, Liagre, Catrou, Fillion, Dupic, Collot, Goudailler, Cardonnel, Bourdier, Payen, Clémencel, Bois, Meyer (J.), Briant, Prevot (J.), Raveleau, Delaunay (S.), Boyer (E.), Leroy (H.), Perrichon, Monnin, Prevel, Fournier (U.), Garcin, Dunand, Malgat, Leblanc, Bailly, Denis (J.), Durand (H.), Audibert, Dysserincq, Brevet, Lafon (L.), Levesque, Poiron, Fauchier, Veillet, Darnaud, Obitz, Paillissé, Guittard (rachat), Gourion, Baron (J.), Desseignes, Trouillet, Nicolle, Mercadier, Eychenne, Gresle, Hereng, Polette, Reboud, Raynal, Beraud, Angel, Noël (A.), Codhant, Teutsch, Sibiril, Vaboïs, Rouvreau, Poussin, Nicaud, Girard (J.), Delorme, Giboulet, Mony, Adam (J.), Lacazotte, Patis-sou, Bardoux, Marche, Amar, Gerentes, Miremont, Arnould (E.), Mme Richez, Douris, Guilhet, Laignel, Arnoux, Bavouzet, Roget (A.), Dumont (M.), Ternois, Latrille, Fabre (J.), Duché, Martin (A.), Pichonneau, Arhuro, Daurios, Envin, Lafay, Grenet, Deguer-ville, Sicard, Foubet, Salles, Notelet, La Porte (E.), Belliot, Clai-rotte, Boudeville, Fargier, Tramoy, Douale, Blaise, Garrec, Guer-monprez, Vincent (J.), Bellesœur, Cadot, Lapoule, Gallard, Guy, Germa, Bourotte, Saint-Gerand, Ruffenach, Landais (L.), Etienne, Thouvenin, Félix (M.), Champey, Nicolaï (J.), Bur, Millet, Padaillé, Cullet, Nicolas (F.), Lafon (J.), Rochet, Henaff, Lioté, Radet, Pel-lier, Gresset, Goethel, Fourrer, Trémège, Munch, Alison, Guillien, Pavil, Ducouret, Occre, Coué, Fleury (J.), Boyenval, Chatonnier, Bonamy, Storme, Monnier (F.), Bompuis, Loizeau (A.), Despinardes, Vandromme, Monneret, Auffret, Abbas, Cheutet, Bozellec, Cayrel, Jeannin, Brunon, Lardière, Gohiec, Godin, Augé, Bellevenue, Piollet (rachat), Gervaud, Lambert (L.), Berthet, Bourseillier, Ben Khelifa Feghoul, Marchal (C.), Ferrer, Le Beuvant, Féret, Eugène (Paul), François (M.), Kerneis, Desmons, Liabeuf, Lebrun, Berrié, Rineau, Lambert (R.), Cabrillac, Bouchet (P.), Le Viavant, Pinaquy, Mou-gin, Declercq, Maison, Mauger, Ouillet, David (E.), Dubost (P.), Le Carret, Fournier (C.), Adam (L.), Pottier, Martin (G.), Mari-gnier, Brusson, Kerhuel, Torreborre, Jallot, Leproust, Dubois (C.).

**PROCES-VERBAL**  
**de la Réunion du Conseil d'Administration**  
**du 15 Décembre 1934**

La séance est ouverte à 14 h. 30, sous la présidence de Scapini.

*Sont présents :*

Scapini, Favret, Leveau, Noireaux, Amblard, L'Evesque, Bardoux, Bloncourt, Bois, Brusson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Evrat, Fauvel, Grillet, Izaac, Laffargue, Lagarde, Lauté, Malgat, Muller, Nicolai, Robert (M.), Roy (G.).

M. de Traversay, Mme du Bos, M. de Chaumont-Quitry, du Comité d'Action.

M. Oscar Bloch, trésorier adjoint.

Les camarades Berthet, Briant, Chaillou, Cohn, Ducornet, Dufourc, Dufau, Emo, François, Hennebicq, Hourcade, Rousseau, Saillot, Sursin, Thulliez.

*Excusés :* Bertrand, Cabasson, Derunder, Guillam, Satgé.

*Ont donné leurs pouvoirs :*

Au secrétaire général : Satgé.

A Favret : Cabasson.

A Noireaux : Derunder.

A Conan : Guillam.

1° Le procès-verbal de la séance du 17 novembre est adopté à l'unanimité.

2° Situation financière de novembre 1934. Adoptée à l'unanimité.

Il est procédé ensuite à l'examen des questions diverses.

Lecture est donnée des demandes d'adhésion de :

LE POUL (Yves-Marie), 9, rue d'Enfer, Ribécourt (Oise), 100 %, article 10, titre définitif, carte du combattant.

MARCQ (Arthur), rue Francis-Planté, Parc Haut-Brion, Pessac (Gironde), 170 %, articles 10 et 12, titre définitif, carte du combattant.

A ce sujet, Lagarde fait une proposition tendant à modifier la réglementation de l'admission des nouveaux membres de l'Union, mais le Conseil décide de conserver le règlement en vigueur.

Les camarades Le Poul et Marcq, remplissant les conditions, sont admis membres titulaires de l'U.A.G.

Après avoir pris connaissance des dispositions testamentaires, en date du 10 septembre 1923, de M. Gillard (Edmond), demeurant de son vivant à Paris, 20, rue Nélaton, décédé le 23 octobre 1934, à l'Hôpital Necker, par lesquelles il institue sa légataire universelle l'Union des Aveugles de Guerre, à charge par celle-ci de faire remise, en cas de survivance seulement, à son ancien compagnon d'armes, le soldat Lafont (Simon), au jour de la liquidation de sa succession, du dixième de ses capitaux mobiliers représentés par des valeurs de l'Etat français ou des obligations dont l'intérêt est garanti par l'Etat français, le Conseil d'administration de l'Union des Aveugles de Guerre, 25, rue Ballu, Paris (9<sup>e</sup>), accepte à l'unanimité, sous bénéfice d'inventaire, ces dispositions testamentaires, et donne tous pouvoirs à son trésorier pour encaisser le legs au nom de ladite Société, prendre tous engagements et faire le nécessaire.

Le Conseil examine ensuite les demandes de remboursement de frais maladie présentés par deux camarades victimes civiles. Après consultation de la Commission compétente, avis favorable est donné pour l'une, alors que l'autre est rejetée.

Sur proposition de Céré-Labourdette, le Conseil décide de souscrire 500 francs à l'Arbre de Noël des enfants des chômeurs.

Brusson demande la mise à l'étude d'un projet tendant à donner à la tierce personne indiquée sur la fiche de nos camarades célibataires ou veufs les avantages accordés à nos femmes et à nos enfants. Le Conseil adopte la proposition de Brusson.

Le Secrétaire général fait savoir aux administrateurs qu'il estime nécessaire de s'adjoindre un camarade choisi hors du Conseil pour l'aider dans sa tâche administrative. Il est entendu qu'il pourra, dès maintenant, utiliser les services du camarade choisi en le rétribuant provisoirement avec les fonds de la propagande. Cette question sera définitivement réglée au moment du vote du budget à l'Assemblée générale prochaine.

Statut des Grands Invalides. Scapini analyse le projet, d'abord au

point de vue matériel, en considérant l'amélioration substantielle qu'il apporte, puis au point de vue moral en tenant compte de l'actuel état de crise.

S'il estime que, pour différentes raisons d'ordre psychologique, nous pouvons nous montrer satisfaits de ce résultat, il trouve, par contre, qu'il n'est pas équitable que nos camarades blessés en service commandé soient écartés du projet.

Il envisage les possibilités d'obtenir satisfaction pour ces camarades.

En ce qui concerne les modalités d'application, il trouve insuffisante l'exécution en deux paliers et se prononce pour la réalisation entière en 1935.

Amblard rend compte des démarches qui ont précédé et suivi le dépôt du projet du Gouvernement. Il fait remarquer que la promesse essentielle est exécutée, à savoir : apporter une aide supplémentaire aux grands mutilés. La seconde partie de la promesse concernant le point de départ du 1<sup>er</sup> juillet 1934 venant d'être également acquise, il apparaît que les engagements, d'une façon générale, ont été tenus. Il indique que la Commission des Pensions accepte de soutenir le cas des camarades blessés en service commandé. La question sera suivie de très près.

Amblard tient à déclarer que, en toutes circonstances, les représentants de l'U.A.G. ont observé, dans les diverses phases de ces négociations, le plus grand esprit de loyauté et de camaraderie vis-à-vis des autres Associations.

Tous les membres du Conseil d'administration prennent part à la délibération qui suit. S'ils considèrent les modalités d'application du projet, ils portent spécialement leur attention sur l'extension du bénéfice au plus grand nombre de camarades possible et spécialement aux blessés en service commandé. Il demande au Bureau de faire tous ses efforts dans ce sens.

Le Bureau propose alors un ordre du jour qui, après discussion, est établi comme suit : « Le Conseil d'administration de l'Union des « Aveugles de Guerre, après avoir pris connaissance du projet du « Gouvernement sur le Statut des Grands Invalides, tenant compte « des circonstances difficiles actuelles, apprécie l'effort qu'il a fait, « compte que les promesses que ce projet contient seront intégralement

« tenues, demande cependant que l'application des mesures envisa-  
« gées soit faite entièrement en 1935, informe ses adhérents qu'il n'y  
« a pas lieu de se livrer à une manifestation sur la voie publique et  
« demande aux Pouvoirs publics d'introduire dans ce projet les amé-  
« liorations nécessaires aux véritables victimes de la guerre. »

Ont voté pour : Amblard, Bardoux, Brusson, Cabasson, Céré-Labourdette, Conan, Courteix, Favret, Grillet, Izaac, Laffargue, Lagarde, Leveau, Lauté, L'Evesque, Malgat, Muller, Nicolaï, Noireaux, Robert (M.), Roy (G.), Satgé, Scapini, Guillam (24).

Ont voté contre : Bois, Bloncourt, Evrat, Fauvel.

Abstention : Derunder.

Bois dépose des propositions tendant que soient classés comme blessés de guerre les hommes qui, étant sous le contrôle direct du commandement, ont été blessés en service commandé, dans une formation combattante ou de l'avant.

Le Conseil examinera ces propositions lors de sa prochaine séance.

Evrat demande que la pétition ouverte par la Confédération concernant les décrets-lois soit prise en considération par le Conseil.

Après discussion, cette motion est repoussée à l'unanimité, sauf Evrat et Bloncourt, et une abstention, Bois.

La séance est levée à 17 h. 30.

---

## AUX CAMARADES DU GROUPEMENT RÉGIONAL DU NORD

---

### AVIS

Il est rappelé aux camarades que l'Assemblée régionale aura lieu, le dimanche 17 mars, et se tiendra comme chaque année, à deux heures précises, Salle du Conservatoire de Musique de Lille, place du Concert.

Elle sera placée sous la présidence d'honneur du camarade Amblard, secrétaire général de l'Union, désigné par le Bureau de Paris, pour représenter le Conseil d'administration.

La Commission espère que le plus grand nombre possible de camarades tiendra à participer aux travaux de l'Assemblée en ces circonstances spéciales et témoignera en même temps à notre dévoué secrétaire toute sa reconnaissance pour le travail qu'il a fourni depuis plusieurs mois.

L'Assemblée sera précédée d'un déjeuner amical servi à midi très précis, Restaurant Alcide, entrée Grand'Place, sous la voûte, prix du repas, 15 francs net, boisson et pourboire compris; chaque camarade y participant touchera 10 francs de prime spéciale. Ceux désirant y assister sont priés d'en avertir le Secrétaire Muret (Léon), 262, rue Nationale, à Lille, avant le 10 mars, en indiquant le nombre de couverts qu'ils retiennent.

Un jeton de 10 francs sera attribué aux camarades assistant à l'Assemblée régionale.

*Le Secrétaire* : Léon MURET.

### GROUPE DE LIMOGES

Les camarades de la Régionale de Limoges (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Charente, Vienne) et ceux d'autres départements dont les communications avec Limoges sont aisées, sont priés de venir nombreux à la réunion annuelle qui aura lieu à Limoges, Salle annexe de la Chambre de Commerce, rue du Général Cérés. Les membres de la Régionale seront informés par convocation particulière du jour et de l'heure de la réunion.

A l'ordre du jour : examen de l'année écoulée ; vœux à émettre.

*Le Secrétaire régional* : J. SIGAULT.

### AUX CAMARADES DE LA DÉPARTEMENTALE DU RHONE

Les camarades de la Départementale du Rhône, désireux de poser leur candidature pour le Conseil de cette Section en vue du renouvellement du siège vacant, sont priés de s'adresser, avant le 10 mars prochain, au camarade Mulsant, 62, Montée des Soldats, à Calluire (Rhône).

### AVIS DIVERS

M. A. Faury, entrepreneur de maçonnerie à Saint-Ouen-l'Aumône, se met à la disposition de nos camarades désireux de faire construire une maison à Saint-Ouen-l'Aumône, Pontoise ou dans les environs, et leur consentira des prix défiant toute concurrence. Peut offrir un terrain donnant sur la route Nationale, à proximité des deux gares, à cinq minutes du réseau de l'Ouest et à dix minutes du réseau du Nord, eau, gaz et électricité sur les lieux. Pour visiter et pour plus amples renseignements, s'adresser au camarade Roussel, rue du Parc, à Eragny, ou à M. Faury, rue du Repos, Saint-Ouen-l'Aumône (Seine-et-Oise).

♦♦♦

Veuve de guerre désirerait prendre en pension, pendant la saison d'été, un Aveugle, veuf ou célibataire, à Cherbourg (Manche), et lui prodiguerait ses soins.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade J. Munch, Aveugle de Guerre, 50, avenue Carnot, Cherbourg (Manche).

♦♦♦

Appareils et lampes de T.S.F. Philips, remise importante aux membres de l'Union.

S'adresser au camarade Hennebicq, 4, rue Paul-Escudier, Paris (9<sup>e</sup>). Téléphone Pigalle 67-28.

♦♦♦

M. Roux, Saint-Luc, près Nîmes (Gard), nous fait savoir qu'il mettrait au courant et ferait une situation à un Aveugle de Guerre actif et travailleur pour visiter clientèle déjà formée, Paris et Seine, pour vente vins fins et courants.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Roux, Saint-Luc, près Nîmes (Gard).

♦♦♦

Notre camarade Lacotas, 21, rue de l'Argenterie, Montpellier, nous communique le prix courant suivant :

*Vins de table rouges* :

Coteau 9° à 9°5 : 195 francs la demi-barrique ; 360 francs la barrique.

Coteau supérieur 10° à 10°5 : 205 francs la demi-barrique ; 380 francs la barrique.

*Vins de table blancs :*

Blanc 10°5 à 11° : 235 francs la demi-barrique : 440 francs la barrique.

Ces prix rendu franco gare destinataire, en demi-barrique de 110 litres ou barrique de 220 litres environ. Les fûts sont remboursés 40 fr. la demi-barrique et 50 francs la barrique s'ils sont retournés franco Montpellier sous 60 jours.

VINS FINS :

*Bordeaux blancs :* Château de Taste, premier cru, Sainte-Croix-du-Mont 1931, 8,50; Clos Haut-Peyraguey, premier cru, Sauternes 1931, 10 francs.

*Bordeaux rouges :* Château Clos d'Estournel, Saint-Estèphe, deuxième cru 1931, 8,50; Clos Fourtet, premier cru, Saint-Émilion 1931, 10 francs.

*Bourgogne blanc :* Batard-Montrachet 1930, 10 francs.

*Bourgognes rouges :* Moulin-à-Vent 1929, 11 francs; Beaune 1931, 11 francs.

*Champagne :* Larmandier Fils, Cuvée Spéciale, sec ou demi-sec, 10 francs.

Ces prix à la bouteille, emballé sur gare départ Bordeaux, Meursault, Epernay, par caisse de 12, 24, 27 et 30 bouteilles.

◆◆◆

Occasion. A vendre machine à fabriquer les balais, avec banquette et accessoires, le tout en très bon état.

Pour tous renseignements, s'adresser au camarade Germa (Fernand), à Sorèze (Tarn).

◆◆◆

Terrain à vendre d'une contenance de 304 mètres carrés environ, situé à Chennevières-sur-Marne (Seine-et-Oise), en bordure de la route Nationale, pan coupé, bien situé pour commune. Prix demandé : 15.000 francs.

Pour toutes offres et arrangements, s'adresser au camarade Garcelon, 9, passage de la Main-d'Or, Paris (11°), le samedi de deux à cinq heures.

◆◆◆

Pour avril. A vendre ou à louer, à Puteaux (Seine), pavillon près gare et mairie, sous-sol, rez-de-chaussée, trois pièces, cuisine; au premier étage, une chambre et débarras. Petit jardin, courette. Eau, gaz et électricité.

Pour tous renseignements, s'adresser à M. Feuilleul, 1 bis, rue Tardieu, Paris (18°).

---

### Liste des Donateurs

M. Gobrecht, Paris, 20 fr. — M. Bimbenet, Saint-Mandé, 50 fr. — M. Gilbert Lévy, Paris, 200 fr. — Mme Sens, Marseille, 100 fr. — Mme Verjens, Alger, 50 fr. — M. Fernand Peltzer, Bruxelles, 200 fr. — Mme G. Ferrant, Saint-Vinnemer (Yonne), 10 fr. — M. Fournier, Alger, 30 fr. — M. Gentilhomme, Bagnolet, 200 fr. — M. et Mme Genevey, Paris, 100 fr. — Mme Mazuray, Paris, 20 fr. — M. A. Olivier, Levallois-Perret, 50 fr. — M. François Moreau, Beaune (Côte-d'Or), 50 fr. — Mmes Toudy et Chandieu, La Garenne-Colombes (Seine), 20 fr. — Mme J. Condamin, Nice, 6 fr. — M. François, Morteau (Doubs), 25 fr. — Mme de Boffe-L'Evesque (transmis par *L'Echo de Paris*), 150 fr. — Mme Lemaire, Cambrai, 50 fr. — Société S.A.R.L., Paris, 100 fr. — Mme Etève, Paris, 20 fr. — M. Lipot (Xavier), Bouvincourt (Somme), 100 fr. — M. Hany, Le Caire (Egypte) (transmis par *Les Annales*), 400 fr. — M. Sulcaux, Lestocq-Les-Monsures (Oise), 100 fr. — Mme Barré, Châlons-sur-Marne, 200 fr. — M. Villevielle, Meudon (Seine-et-Oise), 20 fr. — Mme Jansen, Marnes-la-Coquette (Seine-et-Oise), 100 fr. — Mme Cottin, Paris, 100 fr. — M. Heloing, Buenos-Aires, 1.000 fr. — Mme Brocq, Paris, 10 fr. — Mme Veuve Ramponi, Lugano (Suisse), 22 fr. — Mlle de Poulpiquet de Brescanvel, Brest, 20 fr. — M. H. Muller, Is-sur-Tille (Côte-d'Or), 30 fr. — M. Germond, Paris (sur son allocation d'ancien combattant), 600 fr.

---

# QUESTIONNAIRE

à remplir et à retourner par les Camarades désireux de faire un séjour dans un de nos Centres de Repos

Les camarades désireux de bénéficier d'un séjour dans nos Maisons de Repos nous retourneront avant le 9 Avril le questionnaire ci-dessous, après l'avoir rempli et signé :

Nom .....

Prénoms .....

Adresse (l'écrire lisiblement) .....

Combien de personnes vous accompagnent ? .....

**AVIS IMPORTANT.** — Le camarade pouvant emmener sa femme ou son guide, ses enfants non mariés ou toute personne à sa charge, plus une personne, — afin de faciliter la répartition, indiquer dans les lignes ci-dessous quelles sont les personnes qui, avec vous, bénéficieront du séjour, soit femme, enfants (mentionner filles ou garçons et donner l'âge), dire si une personne étrangère vous accompagnera.

Dans quelle station désirez-vous séjourner ? .....

Indiquer une autre station, au cas où celle que vous aurez choisie ne pourrait vous être accordée .....

Mentionner la période pendant laquelle vous désirez séjourner dans nos Maisons de Repos (en cas d'impossibilité d'attribution, indiquer une autre période) .....

Je déclare me conformer au règlement des Maisons de Repos.

Le ..... 1935.

SIGNATURE

Tout questionnaire qui ne répondra pas exactement aux questions posées ci-dessus sera retourné à l'envoyeur.

## Dons avec affectation spéciale pour la « Maison des Aveugles de Guerre »

Commune de Neuilly-en-Thelle (Oise), 50 fr. — Ville de Vierzon (Cher), 250 fr. — Commune de Doué-la-Fontaine (Maine-et-Loire), 50 fr. — Commune de La Ferté-Alais (Seine-et-Oise), 50 fr. — Notre camarade Munch, 5 fr. — Département de la Nièvre, 35 fr. — Ville de Crépy-en-Valois (Oise), 5 fr.



## TABLEAU D'HONNEUR

---

**IZAAG, président honoraire.**  
**BOURGUIGNON, secrétaire général honoraire.**  
**FAVRET, secrétaire général honoraire.**  
**CONAN, secrétaire général honoraire.**



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

---

Président : SCAPINI; Vice-Présidents : FAVRET, LEVEAU, NOIRBAUX.

Secrétaire général : AMBLARD.

Trésorier : Gaston L'EVESQUE.

Membres : BARDOUX, BERTRAND, BLONCOURT, BOIS, BRUSSON, CABASSON, CÉRÉ-LA-BOURDETTE, CONAN, COURTEIX, DERUNDER, EVRAT, FAUVEL, GRILLET, GUILLAM, IZAAC, LAFFARGUE, LAGARDE LAUTÉ, MALGAT, MULLER, NICOLAI, ROBERT (Maurice), ROY (Georges), SATGÉ.



## COMITÉ D'ACTION

---

**M. le baron DE TRAVERSAY, Président;**  
**Mlle ARBEL, Vice-Présidente honoraire.**  
**Mme CONTAMIN, Vice-Présidente;**  
**M. le colonel DE TRAVERSAY, Vice-président;**  
**M. Oscar BLOCH, Secrétaire;**  
**M. AUTERBE, Sous-Directeur à la Compagnie « L'Union »;**  
**Mme DU BOS;**  
**Mme BROQUIN;**  
**M. Marcel BLOCH;**  
**M. le marquis DE CHAUMONT-QUITRY;**  
**M. CHEFFER;**  
**M. Pierre CHÉROT;**  
**Mme CHEVALIER;**  
**Mme Francis DE CROISSET;**  
**Mlle JALAGUIER;**  
**Mlle D'HERBEMONT;**  
**Mme HENRI;**  
**Mme KALT;**  
**Mme L'EVESQUE;**  
**Mme LÉVY-WEBB;**  
**M. MATER;**  
**Mme MEYER;**  
**Mme MUS;**  
**M. PASCAL**

203 1015 10101

International Labour Office  
Geneva

PROTESTANT WORKERS



88 8101